

14ème législature

Question N° : 93084	De Mme Danielle Auroi (Écologiste - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômes.
Question publiée au JO le : 09/02/2016		

Texte de la question

Mme Danielle Auroi interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation de la profession d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Les IADE dont les conditions d'exercice se dégradent un peu plus chaque jour tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme pour demander une réelle reconnaissance et valorisation de leur profession, alors qu'ils exercent un métier essentiel au service du patient. Bien que leur diplôme soit reconnu depuis 2014 au grade de master, ils ne bénéficient pas d'une grille indiciaire salariale correspondant à leur niveau d'étude. Par ailleurs, ils souhaitent pouvoir prétendre au statut de professionnels médicaux en pratiques avancées prévu par l'article 30 de la loi de modernisation de notre système de santé. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement envisage de répondre favorablement à leur revendication légitime.